



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 mai 2025

L'an Deux Mil vingt-cinq, le seize mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

Date de convocation : le 12 mai 2025

Membres présents : Patrice MINET, Didier GIMONNET, Nathalie CIOSEK, Christophe DIDIER, Catherine LECLERT, Jean-Guy VALLOIS, et Jérôme GRELLET.

Absents représentés : Monsieur Denis MICHEL représenté par Jean-Guy VALLOIS.

Absents : Thierry FAUPIN, Stéphanie MOREIRA.

Secrétaire de séance : Jérôme GRELLET

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 avril 2025,
- 3- Mise en place d'un emploi de vacataire,
- 4- Devis curage des regards,
- 5- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jérôme GRELLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-Verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 22 avril 2025.

3. 2025/14 – Mise en place d'un emploi de vacataire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant le fait d'entretenir le village, il convient d'avoir recours à une personne supplémentaire,

Considérant qu'il s'agit d'un acte déterminé et ponctuel à caractère discontinu et qui sera rémunéré après service fait,

Sur le rapport de l'autorité territoriale et après avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'autorisation de Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour assurer les missions suivantes :

Tonte, taille et débroussaillage pour une durée de 5 jours à compter du lundi 19 mai 2025 et jusqu'au vendredi 23 mai 2025.

ARTICLE 2 :

La fixation de la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13.28 € (minimum le SMIC).

ARTICLE 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 12.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

4 - 2025/15 – Devis curage des regards

Monsieur le Maire informe le conseil du besoin de curer les grilles avaloirs pleines de boues et qui n'ont été nettoyés depuis quelques années.

Et également la reprise d'un caniveau pour la réfection des cornières.

Il présente un devis de l'entreprise Boivin pour un montant total de 4 450.00 € HT.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil :

- Décide la réalisation des travaux,
- Autorise M. le Maire à signer le devis.

Fin de séance : 19 h 30.
Le Maire, Patrick BUFFRY

Fait à Cuis, Le 19 mai 2025
Le secrétaire de séance, Jérôme GRELLET

